

| | |
|---|---|
| DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE | EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 20 février 2024 |
|---|---|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|----------------------------|--|-------------------------------|-------------------------|
| 31 | 23 + 5 pouvoirs | 08 février 2024 | 09 février 2024 |

| N° délibération | Objet |
|------------------------|--|
| 2024-003 | Pass Commerce et Artisanat - aide à l'entreprise Ty Baleer, Epicerie alimentation à Lopérec |

Le vingt février 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, André PAUL à Georges MORVAN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Georges MORVAN

Vu la délibération du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat

Vu la convention signée avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal section investissement fonction 90, article 20422

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240220-2024003-DE

| | |
|------------------------|---|
| Raison sociale | Ty Baleer |
| Forme juridique | SAS |
| Adresse | 3 place de l'Eglise 29590 LOPEREC |
| Activité | Alimentation |
| Effectif | 0 ETP |
| Projet | Achats de mobiliers et vitrines réfrigérées |
| Montant investissement | 30.944,04 € H.T., plafond 25.000 € |
| Taux de subvention | 30 % de 25.000 € |
| Subvention accordée | 7.500 € |

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.500 € à l'entreprise de David NOGUES, SAS Ty Baleer à Lopérec est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 21 février 2024